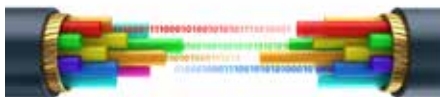


Comment pouvez-vous être informé ?

Les communes et ViennAgglo ne sont pas en mesure de vous apporter les informations concrètes et précises que vous êtes susceptibles d'attendre. Comme expliqué précédemment, c'est Orange qui déploie la fibre et qui a seul la maîtrise et la connaissance précise du déploiement. **Il n'est donc pas nécessaire d'appeler ViennAgglo ou votre commune.**

Vous pouvez suivre l'avancement du déploiement sur
<http://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>

Si vous êtes dans une zone « orangé » c'est que le réseau structurant est effectif et que l'opérateur est en train de construire le réseau de desserte. Un observatoire a été mis en place au niveau national par l'État. Celui-ci permet d'observer la carte des débits des accès internet sur l'ensemble de la France : <http://observatoire.francethd.fr>



Où en sommes-nous aujourd'hui, en janvier 2017 ?

- Une centaine de prises sont d'ores et déjà raccordées, principalement sur la commune de Seyssuel ce qui signifie qu'une centaine de personnes bénéficie aujourd'hui du Très Haut Débit (THD) en pays viennois.
- 1 500 prises sont raccordables en cette fin 2016, c'est-à-dire commercialisables et opérationnelles dans un délai de quelques semaines.
- L'objectif à terme du premier lot est de 5 000 prises, cet objectif sera atteint en fonction de la demande d'abonnements et des délais de mises en place des points de branchements.
- Alors qu'Orange est en train de terminer le déploiement du premier lot, l'opérateur a déjà commencé à travailler sur le deuxième.
- Celui-ci devrait concerner : le Nord de la commune de Jardin, partie Bérardier; les secteurs de : Charlemagne, Saint Benoit, Pipet et l'hyper centre pour Vienne.

Comprendre comment se déploie la fibre en pays viennois

ViennAgglo accueille la fibre optique

sans engagement financier de la collectivité

Le Pays Viennois dans son ensemble (18 communes) a été choisi par Orange pour un déploiement entre 2015 et 2021. Sur notre territoire, c'est plus de 5 millions d'euros que ViennAgglo n'aura pas à déboursier puisque Orange va déployer la fibre sur ses fonds propres.

La construction d'un réseau télécom complet pour un opérateur est une opération extrêmement importante tant par les moyens humains que par les moyens financiers à mettre en œuvre. **ViennAgglo, compte tenu de son potentiel, a été choisi par Orange et pour cela aucune contribution publique ne sera nécessaire.** Dans le cadre des échanges avec l'opérateur, ViennAgglo a obtenu qu'il était primordial que des zones peu ou mal desservies par l'ADSL soient prioritaires. Le premier lot est le reflet de cette coopération avec Orange, puisque les communes de Seyssuel, de Saint-Romain-en-Gal et une partie de Vienne ont été équipées en points de mutualisation.

La fibre optique est déployée par Orange

Le déploiement de la fibre optique est entièrement piloté et géré par Orange. Les services et les élus de ViennAgglo facilitent au quotidien le travail de l'opérateur dans le cadre des études, démarches administratives et futurs travaux. **Mais ViennAgglo n'intervient pas concrètement sur le déploiement de la fibre optique qui est exclusivement du ressort d'Orange.** L'opérateur va procéder en 5 à 6 lots pour couvrir 100 % du Pays Viennois d'ici à 2022.

Concrètement comment le déploiement se déroule-t-il ?

Le déploiement de la fibre optique n'est pas une simple affaire. Celui-ci représente de longs mois d'études, de travaux, de démarches administratives et d'autorisations diverses et variées.



1

Réseau structurant

Dans un premier temps, Orange crée un réseau structurant. Ce sont des artères principales équipées en fibre optique et permettant le raccordement des différents éléments techniques (armoires de rue) aux réseaux des opérateurs.

Cette phase dure plus de deux ans : une année d'étude technique et une année de travaux effectifs. C'est la seule étape qui donne lieu à des travaux sur la voie publique d'ouverture de voirie (génie civil).

Quand cette première étape est finalisée, les prises sont adressables.

2

Réseau capillaire ou réseau de desserte

Dans un deuxième temps et une fois les différents délais réglementaires de l'autorité de régulation des télécoms (ARCEP) révolus, Orange construit le réseau capillaire ou réseau de desserte.

C'est le réseau de fibres qui passe en limite de propriété et qui fait le lien avec le réseau structurant. Cette étape ne donne généralement pas lieu à des travaux de génie civil, là où les câbles cuivre passent en aérien la fibre passera en aérien. Les délais de mise en place de cette étape sont extrêmement variables. En effet selon la densité, le relief, les réseaux existants... c'est plus ou moins long et aucune réglementation n'impose de délais à l'opérateur en charge du déploiement de la fibre.

Quand cette deuxième étape est finalisée, les prises sont raccordables.

Lorsque les prises sont raccordables, les opérateurs peuvent vous contacter et vous proposer leurs offres d'abonnement.

3

Le raccordement

Enfin, le raccordement est l'étape ultime. C'est à ce moment que l'abonné final est raccordé au réseau de desserte et a donc souscrit une offre d'abonnement à la fibre auprès de tout opérateur.

Quand cette troisième étape est finalisée, les prises sont raccordées